

<https://www.charentelibre.fr/societe/securite/un-obus-et-des-grenades-sortis-de-la-touvre-par-les-demineurs-de-la-rochelle-30365787.php>

[Puis depuis l'édition PDF de la Charente Libre du mercredi 26 août page 04](#)

UN OBUS ET DES GRENADES SORTIS DE LA TOUVRE PAR LES DEMINEURS DE LA ROCHELLE



Voici une des grenades sorties de l'eau.

Repro C. L.

Des conseillers municipaux de Ruelle-sur-Touvre avaient découvert ces engins explosifs en nettoyant la Touvre.

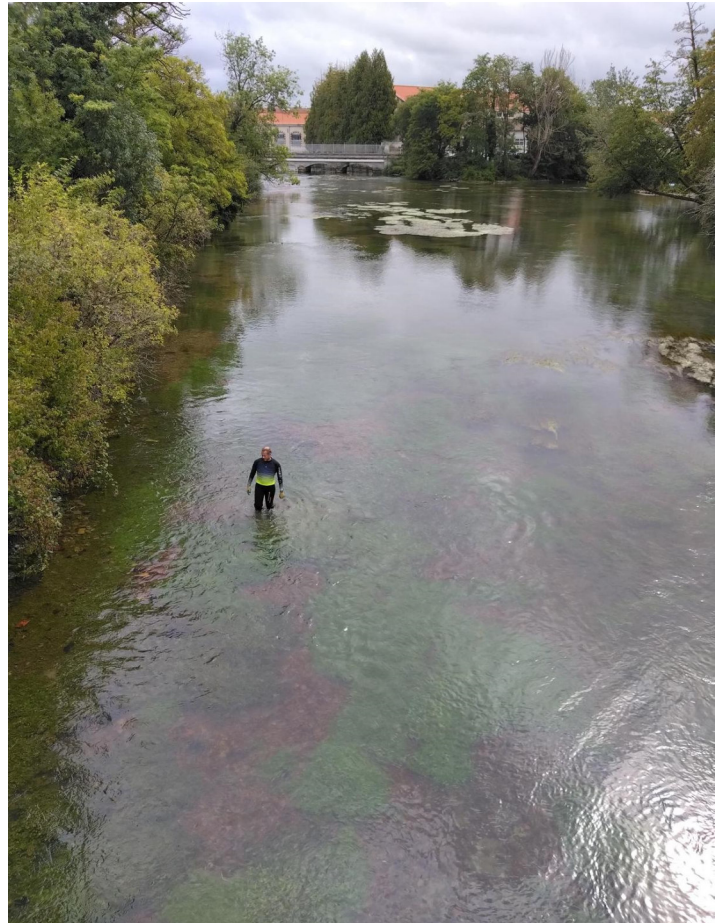
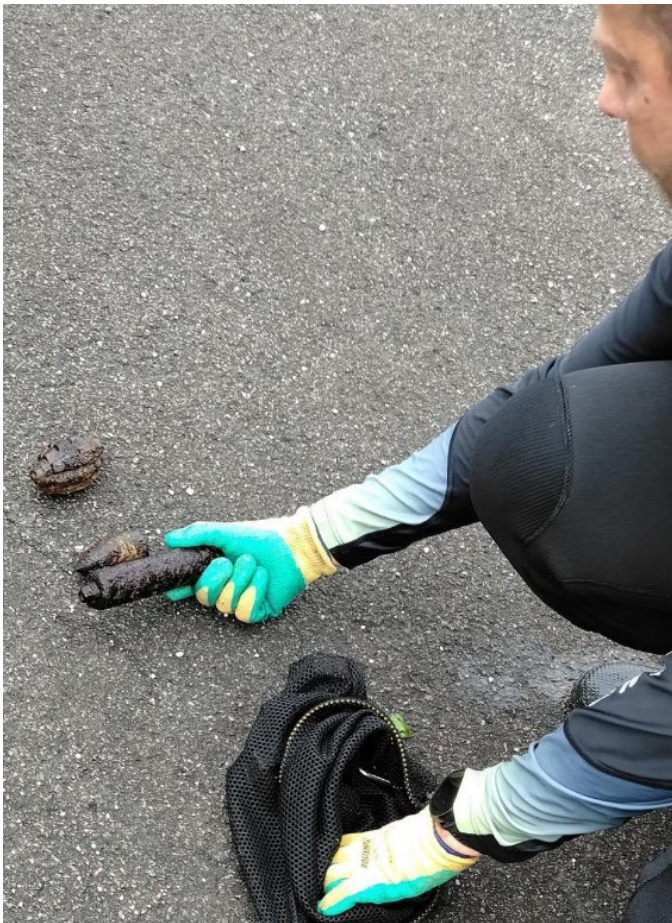
Un obus et trois grenades datant de la Seconde Guerre mondiale. Voilà ce que les démineurs de La Rochelle ont extrait de la Touvre ce mardi matin. Ce sont deux conseillers municipaux de Ruelle-sur-Touvre, Mathieu GIRAUD et Laurent SOUCHERE, qui avaient découvert ces engins explosifs en effectuant bénévolement une journée de nettoyage de la Touvre la semaine dernière. C'est dans le lit de la rivière au niveau du lotissement de la Gammare que les conseillers ont repéré deux grenades et un obus. Face à la dangerosité de ces

munitions historiques, la mairie a immédiatement saisi les services de la préfecture.

Appel à la vigilance

Quelques jours plus tard, un pêcheur avait également découvert une grenade du côté du parc Montalembert à Magnac-sur-Touvre.

Le service de déminage de La Rochelle a fait d'une pierre deux coups, ou plutôt quatre, ce mardi et a extrait tous les engins explosifs de l'eau en toute sécurité.



Ces découvertes successives rappellent que les cours d'eau de notre région regorgent encore de nombreux vestiges dangereux. Les autorités appellent à la « vigilance lors des baignades et activités nautiques dans la rivière. La pêche à l'aimant reste strictement interdite, par arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, sur le domaine fluvial, car cette pratique représente de réels risques en cas de manipulation de matériel militaire instable », rappellent les policiers municipaux.

Si vous découvrez un objet suspect ou une munition lors d'une promenade ou d'une activité, ne le touchez surtout pas, éloignez-vous et prévenez immédiatement la mairie, la police nationale ou la gendarmerie.

Amandine COGNARD